

PROCOLE SANITAIRE – rentrée scolaire 2021-2022

Ecole publique du Rocher.

Commune de Monterfil.

Selon la fiche opérationnelle n°1, communiquée le 25/08/2021. Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction du contexte sanitaire, et des directives du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports.

Les objectifs

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Les scénarios de l'année scolaire 2021-2022

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Les parents d'élèves ont un rôle essentiel .



Le personnel de l'école applique les mêmes règles.

S'engager à :

- **Surveiller l'état de santé de son enfant.**
- Venir chercher son enfant à l'école le plus rapidement possible si des symptômes surviennent et que l'école vous appelle.
- Fournir des paquets de mouchoirs en papier à son enfant et une bouteille/gourde d'eau personnelle et avec le prénom de l'élève.
- Continuer à expliquer l'importance des gestes barrière à son enfant.

L'enfant ne devra pas se rendre à l'école afin d'éviter toute contamination dans les cas suivants et informer l'école :

- En cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19 ou de fièvre (38°C ou plus).
- En cas d'apparition de symptôme évoquant le COVID-19 chez un membre de la famille de l'élève .
- L'élève est positif au COVID-19 ou encore identifié comme contact à risques.
- Un membre du foyer testé positivement ou identifié comme contact à risques.

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

Fermetures des classes et contact-tracing

Fermeture de classe :

- **3 cas issus de fratries différentes dans une période de 7 jours conduit à la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours à compter du dernier contact avec le dernier cas confirmé.**

Dès lors que la classe est fermée, l'enfant ne peut pas continuer à fréquenter les activités périscolaires.

- **Réouverture de la classe : Les élèves de la classe doivent présenter un résultat de test négatif datant de moins de 24 heures** pour reprendre les apprentissages en présence au moment de la réouverture de la classe.

En l'absence de présentation d'un résultat négatif, la quarantaine de l'élève sera prolongée de 7 jours. En cas de résultat positif, l'élève doit respecter un isolement de 10 jours.

Cas positif au sein d'une classe :

- Les familles de la classe concernée sont informées par l'école qu'un cas positif a été détecté. Il n'y a aucune obligation de l'école à communiquer à l'ensemble des parents de toute l'école qu'il y a un cas positif afin de respecter chacun(e).
- Les élèves de la classe doivent présenter un résultat de test négatif datant de moins de 24 heures pour suivre les apprentissages en classe. En l'absence de présentation d'un résultat négatif, l'élève ne peut être accueilli. En cas de résultat positif, l'élève doit respecter un isolement de 10 jours, et sa famille informer l'école.

Afin de respecter les mesures de sécurité vis à vis de nos élèves : les élèves ayant un résultat négatif seront accueillis aux horaires d'ouverture des portes de l'école (8h20 / 13h20).

- Pour les élèves ayant été testés négatifs : les familles sont invitées à réaliser un nouveau test de dépistage au bout de 7 jours.

- Apprentissages à distance pour les élèves testés positifs et isolement pendant 10 jours avant retour en classe.

Fratrie au sein de l'école : si un(e) élève est testé(e) positif, les frères et/ ou sœurs sont considérés comme cas contact à risques et ils ne peuvent être accueillis à l'école. Ils doivent faire un premier test et un autre après un isolement de 7 jours. Le résultat du test doit être négatif pour le retour à l'école.

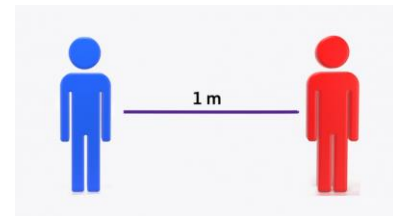
Variant OMICRON :

- Si un(e) élève est un cas confirmé(e) au variant OMICRON, la classe ferme pour 7 jours avec la réalisation d'un test à J0 (le même jour) et un second à J7 ; pour pouvoir revenir en classe après les 7 jours d'isolement.

Les règles de distanciation physique

Maternelle

À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.



Élémentaire

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A compter du **niveau jaune (2)**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

L'application des gestes barrières



Le lavage des mains

Eau - Savon + 30sec



Il est essentiel. Le lavage des mains se fait avec de l'eau et du savon. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou en laissant les mains séchées à l'air libre.

À quel moment ?

- à l'arrivée dans l'école.
- avant et après chaque repas.
- avant et après les récréations.
- après le passage aux toilettes.
- le soir en rentrant à la maison, dès son arrivée

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque



Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Pour les personnels

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées : il n'est donc pas obligatoire dans les espaces extérieurs.
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.



Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable. Pour les autres élèves, les modalités sont les suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque n'est plus obligatoire dans les espaces clos de l'école pour les élèves à partir du CP jusqu'au CM2.
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La limitation du brassage des élèves

Dès le niveau "vert", la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la

distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;

● **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;

● **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La ventilation des locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont **aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.**

La désinfection et le nettoyage des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

● **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;

● **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;

● **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;

● **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

Accueil des élèves

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;

NB : les écoles primaires et maternelles ne sont pour le moment pas concernées par les niveaux 3 et 5.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

Entrées et sorties au sein de l'école :

L'organisation suivante est pensée afin de limiter le brassage des élèves.

D'autre part, comme indiqué dans le protocole, « *l'accès aux accompagnateurs doit se limiter au strict nécessaire et se faire après un nettoyage et désinfection des mains. [...] porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.* »

Les élèves de TPS - PS – MS – GS

Les premiers jours d'école peuvent être impressionnants pour les plus jeunes élèves, et il est important que ce premier accueil soit rassurant et bienveillant.

Afin d'offrir le meilleur des accueils à vos enfants ; nous vous remercions par avance de bien respecter les règles suivantes :

- **1 seul parent par élève seulement** sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Le parent accompagnant devra **OBLIGATOIREMENT être munis d'un masque et se désinfecter les mains avant d'entrer.** (gel hydro-alcoolique à disposition au portail de l'école, hall d'entrée, salle de motricité)
- S'il y a des frères et sœurs scolarisés, ils doivent rejoindre leur classe auparavant et ne pas accompagner en maternelle.
- Pour le jour de la rentrée et vendredi 3/09, les parents des nouveaux élèves pourront accompagner leur enfant au sein de la classe.
- Pour le reste de l'année scolaire afin de limiter la circulation dans l'école, les parents devront laisser les enfants à la porte de la classe où il seront accueillis par leur enseignant(e) ou atsem. Seul les parents invités par l'enseignant(e) pourront entrer dans la salle de classe. L'objectif est que la séparation se fasse de manière rassurante sans pour autant avoir une dizaine de parents dans l'école.
- **Sortie de classe.** Pour la classe de Mme Jaffré, les parents viendront récupérer leur enfant à la porte de la classe.

Afin de limiter le brassage, la distanciation sociale et de respecter le sens de circulation mis en place dans l'école, il est demandé que le parent accompagnant son enfant respecte les règles de distances (1 m) le temps de déposer son enfant à l'école.

Pour les familles accédant à la classe de Mr Le Fay (TPS-PS-MS) le nombre d'adultes est limité à 5 dans le bâtiment. Et pour les familles accédant à la classe de Mme Jaffré (MS-GS) est limité à 3 dans le hall.

ATTENTION : cette année scolaire, il n'y a pas d'arrivée échelonnée. Néanmoins, la fermeture du portail se fera à 8h50 uniquement pour les élèves de TPS-PS-MS- GS. Nous comptons sur votre ponctualité !

- Cantine : les élèves seront pris en charge par un membre du périscolaire dans la cour de l'école au point de rassemblement.

Les élèves de CP/CE1

Accueil (8h35-8h45)

- Les élèves seront accueillis tous les matins au grand portail habituel.
- L'entrée se fera par la grande porte centrale du bâtiment.
- Lorsque Mme Karine Le Gagne Lemou est à l'accueil au grand portail l'accueil se fera dans la cour. (matin/midi)
- **ATTENTION : l'accueil des élèves se fera de 8h35 à 8h45 qui marque le début de l'heure de la classe.**

Sortie

- Les élèves sortiront par le grand portail accompagnés par leur enseignante à 12h et 16h15.
- Cantine : les élèves seront pris en charge par un membre du périscolaire dans la cour de l'école au niveau du point rassemblement.

Les élèves de CE2/CM1/CM2

Accueil

- Les élèves se rendront seuls dans leur classe ou sur la cour dans le cas où leur enseignante accueille les élèves de l'école au portail.

Sortie

- Midi et soir les élèves sortiront par le petit portail. Ils seront accompagnés d'une enseignante.
- Cantine : les élèves seront récupérés par le personnel périscolaire au petit portail.

NB : La classe se terminant à 16h15, les élèves ne sont pas devant le portail à cette heure-ci. Nous vous remercions de prendre en compte le temps nécessaire à l'habillage des enfants et de leur sortie de l'enceinte de l'école.

Absence de l'enseignant de la classe :

A partir du niveau 3 / niveau orange, la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes.

Organisation des classes, des temps de récréations et application des gestes barrières.

La distanciation physique dans les espaces clos et les espaces extérieurs.

Elle sera appliquée selon les règles en vigueur de ce protocole sanitaire. (cf point : les règles de distanciation physiques). Les classes sont aménagées pour chercher au maximum le respect de la distanciation physique.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Chaque classe utilise ses propres jeux.

Les gestes barrière restent très importants tout comme le lavage des mains.

Le lavage des mains sera réalisé à minima :

- à l'arrivée dans l'école, avant d'entrer en classe.
- avant et après la récréation
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir dès l'arrivée au domicile (il appartient aux parents de s'en assurer)

La limitation du brassage :

- **Récréation :**
Elles sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Afin de limiter les brassages entre les classes, des zones pour chaque classe seront délimitées dans la cour de l'école. Chaque classe aura son bac avec ses propres jeux de cour. Le port du masque est réglementé selon le niveau du protocole sanitaire à appliquer. En cas de mauvais temps, la récréation en extérieur pourra être remplacée par un temps de pause dans la classe.

- **Décloisonnement :** Afin de limiter les déplacements des élèves dans le bâtiment et le brassage, lors des décloisonnement de matière. L'enseignant(e) en charge de l'enseignement se déplacera dans la classe afin de limiter les déplacements des élèves. Lorsque deux groupes d'élèves se retrouvent, les élèves ne sont pas brassés et maintenus à une distance d'un mètre. La classe est en aérée comme le demande le protocole et après leur départ. Les tables utilisées sont par la suite désinfectées et le matériel utilisé est désinfecté ou mis en isolement pour 24h.
- **Sanitaire :** chaque classe a son bloc sanitaire.
- **La circulation des élèves dans les couloirs.** Les déplacements des élèves sont limités et encadrés.

La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les directeurs d'école, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge.** Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement** (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Vie de l'école

Les réunions en présentiel avec les parents d'élèves organisées au sein d'une école ou d'un établissement scolaire ne sont pas interdites. Conformément aux règles en vigueur dans ces locaux, l'accès ne peut pas être conditionné à la présentation d'un passe sanitaire. Ces réunions doivent toutefois se tenir dans le strict respect des gestes barrières, notamment le port du masque, les mesures d'aération/ventilation des locaux ainsi que les règles de distanciation.